

AGA 2026-03 - Révision du Règlement sur la culture de pommes de terre et renforcement de la biosécurité

PROJET DE RÉSOLUTION proposé par l'assemblée de catégorie de mise en marché du secteur semence

CONSIDÉRANT le Règlement sur la culture de pommes de terre (RCPT) du MAPAQ encadre des éléments clés liés à la production, à la santé phytosanitaire et à la biosécurité du secteur;

CONSIDÉRANT la production de pommes de terre de semence repose sur des standards phytosanitaires élevés qui nécessitent une protection accrue, notamment dans les Zones de culture protégées (ZCP);

CONSIDÉRANT les consultations et les discussions menées auprès des producteurs de semences et des producteurs commerciaux ont mis en évidence des préoccupations importantes quant à l'efficacité du cadre réglementaire actuel;

CONSIDÉRANT la gestion des maladies à l'échelle régionale nécessite une approche concertée entre tous les types de producteurs, considérant la proximité des champs et les risques de propagation (ex. les organismes nuisibles réglementés) ;

CONSIDÉRANT les exigences actuelles à l'extérieur des ZCP ne permettent pas toujours de limiter adéquatement les risques phytosanitaires;

CONSIDÉRANT le maintien de la compétitivité et de la durabilité de l'industrie québécoise de la pomme de terre dépend d'un encadrement réglementaire adapté aux réalités actuelles et futures;

SUR MOTION dûment proposée par M. Pierre-Luc Bouchard et appuyée par M. Charles Richard, il est unanimement résolu par les délégués réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec, de demander :

Au MAPAQ de :

- Procéder, dans les plus brefs délais, à une révision complète du Règlement sur la culture de pommes de terre (RCPT);

- D'intégrer, dans cette révision, des mesures visant à :
 - Rehausser les exigences de biosécurité à l'intérieur des Zones de culture protégées (ZCP);
 - Établir des normes minimales obligatoires pour les producteurs commerciaux situés à l'extérieur des ZCP, notamment en ce qui concerne la gestion des maladies réglementées;
 - Mettre en place des mécanismes de prévention, de surveillance et d'intervention harmonisés à l'échelle provinciale;
- De consulter activement l'ensemble des acteurs de la filière (semenciers, producteurs commerciaux, transformateurs et experts) dans le cadre de cette révision;
- De proposer un échéancier clair et rapide pour l'analyse, la modification et la mise en œuvre du règlement;

AUX PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC :

- D'appuyer cette démarche et de participer activement aux consultations à venir;
- De poursuivre l'adoption de bonnes pratiques en matière de biosécurité et de gestion des maladies;

NOUS APPELONS les autorités gouvernementales à reconnaître l'urgence d'agir afin de protéger l'intégrité phytosanitaire, la compétitivité et la pérennité de l'ensemble du secteur de la pomme de terre au Québec.